

Délibération n° 2026-027
Délibération portant sur Lakéo - Abri Vélos Sécurisé de la Gare d'Ychoux,
Règlement intérieur

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 25
Nbre de votants : 32
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DIAZ Manuel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusés et Absents : M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian,

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**
Pour : **32**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur Vincent CASTAGNEDE

Monsieur le vice-président présente le règlement intérieur du service d'abri vélos sécurisé de la Gare d'Ychoux « Lakéo Vélo ». Celui comporte les rubriques suivantes :

- Conditions d'accès et inscription
- Interdictions d'usage et sanctions;
- Emplacements et recharge des VAE ;
- Responsabilité de l'utilisateur du service ;
- Protection des données (RGPD)
- Assistance technique et signalament

- Vu la délibération 2023-49a du 07 mars 2023 validant la demande de subvention pour la création d'un abri vélos sécurisé en gare d'Ychoux
- Vu la délibération n°2025-078 du 17 juin 2025 créant « Lakéo », la marque de mobilité territoriale ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- D'approuver la création du règlement intérieur du « Lakéo Vélo » présentée en séance et annexé à la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente à signer les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS



la Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le :